

Onyx Invest



CARACTERISTIQUES GENERALES

Description

L'Onyx Invest est un contrat d'assurance vie de la branche 21 à versements libres. Le montant des versements libres, après déduction des taxes sur les primes, des éventuels frais d'entrée et de la prime de risque pour la couverture décès optionnelle de 130 % (voir ci-dessous), est à tout moment garanti à 100 %, quelle que soit l'évolution des marchés financiers.

Accessibilité

Le montant minimum est de € 2 500 pour le premier versement. Les versements libres complémentaires s'élèvent au moins à € 1 250.

Liquidité

A n'importe quel moment du contrat, il vous est possible de récupérer une partie ou tout votre investissement.

Frais d'entrée

3 % au maximum

Frais de gestion annuels

Il n'y a pas de frais de gestion supplémentaires à ceux du fonds cantonné.

Frais de sortie

Il n'y a pas de frais de sortie sauf si la valeur de l'indice D.J. Eurostoxx 50 à la date de la sortie est inférieure de 12,50 % au minimum par rapport à la valeur moyenne de cet indice observée pendant le mois écoulé un an auparavant. (Exemple: en cas de sortie en date du 15/06/2008, la valeur de ce jour est comparée à la valeur moyenne du mois de mai 2007). Dans ce cas, les frais de sortie s'élèvent à 5 % au maximum.

Rendement

Le rendement de l'Onyx Invest est doté au contrat sous la forme d'un bonus. Une fois accordé, le rendement reste acquis. Ce bonus dépend du rendement net annuel réalisé par le fonds cantonné Ethias Invest Fund. La fiche informative 'Rendements historiques' donne un relevé des participations bénéficiaires.

Stratégie de placement

Le fonds cantonné est caractérisé par une gestion distincte visant à obtenir un rendement maximal: le fonds se compose d'un maximum de 30 % d'actions et d'un minimum de 70 % d'obligations. La politique d'investissement en actions dynamise votre investissement tandis que les investissements en obligations vous assurent la sécurité du placement.

Garantie décès optionnelle à 130 %

A la souscription de la police, une garantie décès optionnelle peut être souscrite, de sorte que le versement total en cas de décès, est au moins égal à 130 % des primes versées. Le coût de cette garantie sera déduit annuellement de la réserve acquise. Cette garantie optionnelle se termine automatiquement le 31 décembre de la 8^{ième} année qui suit la date d'effet du contrat.

Garanties complémentaires

Ne sont pas possibles.

Fiche d'information financière assurance vie

La fiche d'information financière assurance vie peut être consultée sur le site web de la compagnie.

Régime fiscal

L'Onyx Invest peut uniquement être souscrit sans avantages fiscaux. Les conditions et les avantages y afférents sont repris dans les fiches fiscales.

Nateus
ASSURANCES

SIÈGE SOCIAL

Frankrijklei 79
2000 Antwerpen
Tél. 03 247 35 11
Fax 03 247 35 90

SIÈGE D'EXPLOITATION

Avenue Louise 222
1050 Bruxelles
Tél. 02 645 72 11
Fax 02 645 73 33

info@nateus.be
www.nateus.be

N° compte bancaire 220-0029911-71
RPM 0404 484 654
Nateus sa - Compagnie d'assurances
agrée sous le numéro de code 0196